

DECRET N° 86-267 du 10 Juillet 1986

portant nomination des Camarades  
Mohamed DAMIEN et Valère HOUETO  
en qualité d'Inspecteurs d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU l'ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15,

VU le décret N°86-74 du 5 Mars 1986 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de l'Inspection Générale d'Etat,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 1er Juillet 1986,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 2 Juillet 1986,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Les Camarades Mohamed DAMIEN et Valère HOUETO sont nommés Inspecteurs d'Etat.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera **publié** et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 10 Juillet 1986

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

pour Le Ministre des Finances et  
de l'Economie, absent, le  
Ministre de la Justice, Chargé de  
l'Inspection des Entre-  
prises Publiques et  
Semi-Publiques  
*Didier DASSI*  
chargé de l'inté-  
rim.-

Ampliations : PR 8 - SA/CC du PRPB 4  
CP/ANR 6 - CPC 6 - PPC 4 - SGCEN 4 -  
IGE et ses Sections 8 - Intéressés 2  
Ministères 15 - MTAS + DGPE/SPCA 4 -  
DPE-DLC-INSAE 6 - DB-DCF-DTCP-DI 16  
SPD 2 - UNB-BCP 2 - JORPB 1 ONEPI 1  
Gde Chanc. 1 - BN 2 DAN 1.

Didier DASSI.-